



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

Affiliation du Syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont au Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29 OCT. 2021

ID : 031-213102247-20211028-DEL_2021_05_07M-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-05-07

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 22 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme BRESSOLE (Procuration à M. FRATUS), Mme GALLEGO (Procuration à M. COLLA)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 15,

Vu l'avis d'information à l'attention des collectivités et établissements affiliés au CDG31 concernant la demande d'affiliation du Syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont en date du 15 octobre 2021,

Considérant que la commune peut s'opposer à cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'information,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Ne s'oppose pas** à la demande d'affiliation du Syndicat mixte de l'Abbaye de Bonnefont du CDG31.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


Le Maire
Patrick SAULNERON


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>